



Commune de Kelmis: Avis d'une enquête publique

**Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11.03.1999
relatif au permis d'environnement**
Concerne la demande d'un permis unique de classe II

Construction et exploitation d'une éolienne d'une puissance électrique maximale de 2,2 MW, d'une cabine de tête, d'un chemin d'accès et la pose de câbles électriques

Division II, section C, n° 1 e

**à 4711 LONTZEN – « Aire autoroute Walhorer Heide » – Demandeur: SPRL AIR
EOLIENNE DE WALHORNER HEIDE, 21 rue des Fusillés bte S17 à 6040 JUMET**

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'en vertu du Code de l'Environnement wallon, Livre 1^{er}, et notamment des articles D29-7 à D29-20 et R41-6, la demande susmentionnée est soumise à une enquête publique.

L'enquête publique est suspendue entre le 15.07. et le 15.08.

Date d'affichage de la demande :	20.07.2021
Date d'ouverture de l'enquête :	16.08.2021
Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :	Administration communale de Kelmis 30.08.2021 – 11 heures
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Administration communale de Kelmis Rue de l'Eglise, 31 – 4720 Kelmis

Le dossier avec ses documents annexes peut être consulté **du 16.08. jusqu'au 30.08.2021 inclus** à l'administration communale, service de l'urbanisme, rue de l'Eglise, 31 à 4720 Kelmis pendant les heures de service et les jeudis 19.08.2021 et 26.08.2021 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous (tél : 087/63.98.37).

Toute personne peut transmettre ses observations écrites à l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, et ce jusqu'à la séance de clôture de l'enquête. Les écrits sont à dater et identifier de manière claire et lisible, les courriers et télécopies doivent être signés. Les réclamations et observations verbales sont recueillies soit sur rendez-vous, soit lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie ou auprès le Ministère de la Communauté germanophone – département Urbanisme:

**DGRNE, Division Permis & Autorisations, Montagne Sainte Walburge 2,
4000 Liège, Tel: 04/224.54.11**
**Ministère de la Communauté germanophone, département Urbanisme, Hütte 79/22,
4700 Eupen, Tel: 087/59.85.30**

Les autorités compétentes pour statuer sur la demande de permis unique de classe II susmentionnée sont le Fonctionnaire technique et le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Lontzen, le 20.07.2021

Pour le Collège:

Le Directeur général f.f.,
signé
Y. KEVER

Le Bourgmestre,
signé
L. FRANK